



SNUipp-FSU
Haute-Garonne

Ecole & syndicat



flash 31

Le site du SNUipp 31 : <http://31.snuipp.fr>

N°8

Décembre 2008

Dispensé de timbrage

TOULOUSE CTC



PRESSE

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

Déposé le 9/12/2008

ELECTIONS PROFESSIONNELLES LARGE VICTOIRE du SNUipp-FSU

**CONTRE LES REFORMES DARCOS
CONTRE LES SUPPRESSIONS DE
POSTES**

FACE AU MEPRIS DU MINISTRE

**SAMEDI 13 DECEMBRE
MANIFESTATION**

**REGIONALE AVEC LES PARENTS
A 10H30 Place Arnaud BERNARD
TOULOUSE**

Le SNUipp-FSU 31 remercie les 1 885 collègues de la Haute Garonne qui lui ont témoigné leur confiance. Il se félicite de la progression de plus de 2 points de la participation des personnels aux élections professionnelles.

Dans un contexte sans précédent d'attaques tout azimuts du Ministère contre l'École publique et de remise en cause du paritarisme, cette forte participation montre l'attachement de la profession à sa représentation démocratique face à l'administration nationale et départementale. Le vote massif pour le SNUipp est l'expression du profond rejet de la politique éducative du gouvernement dans notre profession.

Pour autant, le ministre qui a reçu le SNUipp le 5 décembre s'obstine et ne veut pas revenir sur ses choix budgétaires. Il est donc essentiel d'amplifier la mobilisation sous toutes ses formes pour mettre en échec les réformes régressives de X. Darcos, s'opposer à la suppression des postes dans l'éducation, refuser le démantèlement des RASED et les agressions contre l'école maternelle. Dans la continuité des grèves et mobilisations d'octobre et de novembre, la manifestation du 13 décembre et le rassemblement du 17 seront une nouvelle occasion de s'opposer à la politique éducative actuelle et de réaffirmer le droit de tous les enfants et des jeunes à une scolarisation émancipatrice.

**24 + 2 = - 3 000 ?
NOUS NE SOMMES
PAS DUPES !**

Le **MERCREDI 17 DECEMBRE**
à partir de 14h30 A
**L'INSPECTION ACADEMIQUE
LE SNUipp AVEC LE
COLLECTIF 31 « SAUVONS
LES RASED »** appelle à un
grand **RASSEMBLEMENT DE
NOEL**, (Arbre de Noël, décorations,
chants de Noël, vin chaud,), au
cours duquel les pétitions
départementales ainsi que les
motions des conseils d'écoles pour le
maintien et le développement des
RASED seront remises à
l'Inspecteur d'Académie.

**RENFORCEZ LE SNUIPP
ADHEREZ !**

PAGE 4



SOMMAIRE

**Page 2 : Elections
professionnelles : large victoire du
SNUipp-FSU !**
**Page 3 : Fiche de contrôle syndical
pour les promotions.**
Page 4 : Bulletin d'adhésion.



ELECTIONS PROFESSIONNELLES

LARGE VICTOIRE du SNUipp-FSU

6 SIEGES SUR 10 EN CAPD



Esmeralda PANADERO



Christian BELINGUIER



Michèle SAVE



Laurent CADREILS



Christine JOUAULT



Frédéric LEJEUNE

Les élu-es du SNUipp-FSU 31



Anne-Marie ESPINASSE



Robert MARINE



Alexia SEGUIN



Pascal DELMAS



Martine ABADIA



Patrice SOULIE

COMMISSION PARITAIRE DEPARTEMENTALE (CAPD) RESULTATS 2008 et VARIATION PAR RAPPORT A 2005

	2008	%	Sièges	Variations 2005/2008
Inscrits	6403			
Votants	4071	63.57		+ 2.08 %
Exprimés	3926	61.22		+ 3.12 %
SNUipp	1885	48.01	6 (+ 1)	+ 4.36 %
SE	1138	28.98	3 (-1)	- 8.02 %
SGEN	221	5.62		+ 1.09 %
FO	216	5.5		- 1.68 %
SUD	328	8.35	1 (=)	+ 0.78 %
CGT	138	3.5		Pas de liste

COMMISSION PARITAIRE NATIONALE (CAPN) RESULTATS 2008 et VARIATION PAR RAPPORT A 2005

2008			
Inscrits	340 735		
Votants	217 012	63,69%	
Nuls	8 386		
Exprimés	208 626		
	Nb de voix	%	Variations
SNUipp	98 350	47,14%	2,09%
SE	47 947	22,98%	-1,58%
SGEN	15 488	7,42%	-0,32%
FO	16 288	7,81%	0,02%
Sud	13 336	6,39%	0,90%
SNE	5 403	2,59%	-1,08%
CGT	4 715	2,26%	0,24%
@venir	2 795	1,34%	-0,43%
CFTC	2 798	1,34%	0,25%
SNEP	1 506	0,72%	-0,09%

**CE JOURNAL VOUS
EST ENVOYÉ GRÂCE
AUX COTISATIONS DE
NOS ADHÉRENTS.**

PROMOTIONS 2009

suivi syndical

Cette fiche permettra aux délégués du personnel de contrôler les opérations de la C.A.P.D. et d'intervenir efficacement si besoin est. Le SNUipp vous tiendra informé-e des résultats.

Si vous souhaitez recevoir la réponse à votre adresse personnelle, complétez ci-dessous :

Adresse.....

E-mail :@.....

A renvoyer à :

SNUipp-FSU,
3 ch. du Pigeonnier
de la Cépière
31 100 TOULOUSE
Fax : 05 61 43 60 69

Instituteur ☐

Professeur des écoles ☐

Promovable au : échelon

NOM :

NOM d'usage :

Prénom :

Ecole :

Tél. :

Ville :

Echelon actuel :

Date de passage à cet échelon :/...../.....

Ancienneté Générale de Service

• **PE** : au 31/08/2008: Ans Mois Jours

• **Instituteur** : au 31/12/08 : Ans Mois Jours

Durée d'interruptions de service : Congé parental - Disponibilité :

Notes comprises entre le 1er septembre 2005 et le 30 juin 2008, ou dernière note obtenue :
Le / / Note :

Si vous avez été inspecté-e pendant la période citée, signalez-nous la note, même si le rapport d'inspection ne vous est pas parvenu.

La note pourra être prise en compte.

Barème : 2A + M (ou 2A + N + Correctif)

A = **Ancienneté Générale des Services** (1 an=1 point - 1 mois=1/12 point - 1 jour=1/360 point)
congé parental : prise en compte pour moitié de la durée de ce congé.

M = moyenne des notes obtenues dans les trois dernières années, entre le 1/09/05 et le 30/06/08

Correctif = note antérieure à sept 2002 : 2 points - entre sept 02 et juillet 03 : 1,5 points - entre sept 03 et juillet 2004 : 1 point - entre sept 04 et juillet 05 : 0,5 point - Note maximale retenue après correctif : 19,5.

Calcul du barème

A :

Congé Parental:

M :

Correctif

Total : 2A + M =

Cas particuliers

Congé parental : les périodes de congé parental comptent pour moitié dans l'ancienneté.

Temps partiel : les périodes effectuées à temps partiel sont considérées comme du temps plein.

Disponibilité : Les promotions sont suspendues.

Services antérieurs : Certaines fonctions exercées dans l'enseignement, dans d'autres ministères mais aussi dans le privé peuvent donner droit soit à une récupération d'ancienneté pour l'AGS, soit à un reclassement.



☐ BULLETIN D'ADHÉSION

☐ BULLETIN DE RÉADHÉSION

à retourner au SNUipp - 3, chemin du Pigeonnier de la Cépière - Bât. C - 31100 TOULOUSE

Nom d'usage : Prénom : Nom :

Date de naissance : Téléphone : Mail :

Adresse personnelle :

Établissement d'exercice (nom, type, commune, Mail, Fax) :

Corps (2) : ☐ Instit ☐ Prof d'école ☐ PEGC ☐ Retraité ☐ Assistant d'éducation q AVS..... à (1) Titre Pro - Titre Définitif

Date sortie IUFM : Temps partiel(2) : ☐ oui ☐ non Pourcentage (2) : ☐ 50% ☐ 5/9^{èmes} ☐ 7/9^{èmes} 6/8^{èmes} ☐ autre :

Échelon : Fonction (adjoint, directeur, ZIL...) :

Montant de la cotisation :

Mode de paiement (2) :

(1) entourer la bonne mention

(2) Cocher

(3) Indiquer le nombre de Prélèvements (3, 4, 5)

☐ un chèque : CCP – autre :

☐ paiement fractionné (3 chèques).....

☐ prélèvement automatique (3) enfois (joindre un RIB et remplir une autorisation et une demande de prélèvement)

Nous contacter pour toute autre modalité de règlement

Je me syndique au SNUipp/FSU 31, enfin de contribuer à la défense des Intérêts matériels et moraux des personnels, actifs et retraités, au développement du Service public d'Education, au maintien de l'unité de la profession.

Je demande au SNUipp 31 de me communiquer les Informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6.01.1978. Cette autorisation est révocable par moi-même et par écrit dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNUipp 31.

Si j'opte pour le prélèvement automatique, je suis informé(e) que je recevrai au début de chaque année scolaire un courrier du SNUipp m'informant que mon prélèvement automatique sera reconduit en l'absence d'avis contraire ou de réponse de ma part dans un délai de quinze jours.

Date :

Signature

Montant des cotisations 2008 /

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Instituteur adjoint				114 €	117 €	119 €	122 €	128 €	134 €	143 €	156 €
Prof école adjoint			120 €	127 €	133 €	141 €	151 €	161 €	172 €	185 €	198 €
Prof école h. classe	151 €	169 €	181 €	193 €	210 €	222 €	234 €				

Direction	2 à 4 cl : + 5 €	
	5 à 9 cl : + 9 €	
	10 cl et plus : + 12 €	
	SEGPA : + 15 €	
	EREA : + 35 €	
PEMF	auprès IEN + 12 €	IUF M + 8 €
A S H	+ 8 €	

Temps partiel	proportionnel au temps partiel (cotisation x taux) <u>minimum</u> 72 €
Disponibilité	72 €
Congé formation	85% de la cotisation

PE1 - EVS	31 €
PE2	76 €
AE - AVS	51 €

Retraité	Moins de 686 € : 72 €
	de 686 € à 914 € : 76 €
	De 914 € à 1143 € : 87 €
	de 1143 € à 1372 € : 104 €
	Plus de 1372 € : 121 €

Si vous êtes imposable, la cotisation syndicale ouvre droit à une déduction fiscale de 66 %.
Pour une cotisation de 150 € vous bénéficiez d'une réduction de cotisation de 99 euros